



BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE



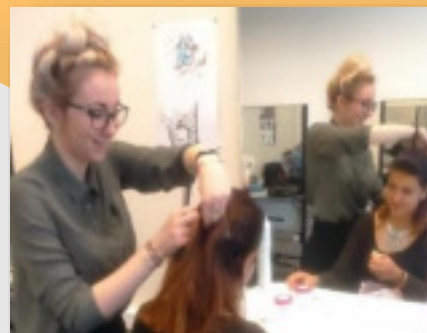
Un métier qui assure l'ensemble des soins esthétiques et hygiéniques de la chevelure.

Aux soins courants comme le shampoing, la coupe et le brushing, s'ajoute le traitement du cuir chevelu, la permanente et la couleur.

Une profession qui réclame de l'imagination, le sens des formes, des couleurs et de l'harmonie.

Principales missions :

- Exercer les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de coloration et d'éclaircissement
- Exercer les mises en formes temporaire ou durable de coiffage
- Concevoir et réaliser des coiffures personnalisées
- Participer à la gestion administrative et financière de l'entreprise
- Animer et gérer le personnel
- Développer les produits et les services du salon



DÉBOUCHÉS

- ✓ Responsable de salon
- ✓ Adjoint(e) du chef d'entreprise

QUALITÉS REQUISES

- ✓ Être en bonne condition physique (*station debout prolongée*)
- ✓ Être dynamique et motivé(e)
- ✓ Savoir s'adapter
- ✓ Savoir communiquer
- ✓ Avoir une bonne présentation
- ✓ Avoir de la patience
- ✓ Aimer l'art et la mode

LA FORMATION

La formation doit permettre à l'apprenti(e) d'accéder progressivement à un niveau de compétences et de qualification afin de lui donner la possibilité de **le rendre immédiatement opérationnel en entreprise.**

ENSEIGNEMENTS

Professionnel

- Sciences et technologie (biologie, chimie, technologie)
- Gestion de l'entreprise (création, rachat de salon, management)
- Cadre organisationnel et réglementation de l'activité (ergonomie, hygiène et sécurité)
- Arts appliqués
- Travaux pratiques

Général

- Expression française
- Ouverture sur le monde

Formation en 2 ans

Alternance de
**11 périodes de
4 jours**
en Centre de formation

TAUX DE RÉMUNÉRATION D'UN STAGIAIRE

	Titulaire d'un BAC Général	Titulaire d'un BAC Professionnel ou Technologique
Moins de 21 ans	55% du SMIC	65% du SMIC
21 ans à 25 ans	70% du SMIC	80% du SMIC
Plus de 26 ans	100% du SMIC	

La rémunération peut être supérieure à ces montants si l'entreprise applique des accords particuliers (convention collective ou accords de branches professionnelles, d'entreprises...)

POURSUITE D'ÉTUDES POSSIBLE :

Brevet de Maitrise

Contact

Pour tout renseignement et inscription :

05.57.52.72.90

